

Charte de bonne conduite

relative aux déplacements entre nos bâtiments
en passant par la voie publique

A LIRE AUX ELEVES LE JOUR DE LA PRERENTREE

Les déplacements des élèves et des personnels entre les différents bâtiments de l'externat, entre l'externat et l'internat et entre les bâtiments d'externat et le gymnase, constituent un risque majeur d'incidents ou d'accidents. Ils sont une source de mécontentements récurrents des usagers de la voie publique.

C'est pourquoi, il est demandé à chacun de respecter les quelques règles de sécurité et de bonne conduite suivantes :

- ⊗ **Tout déplacement d'un bâtiment à un autre doit se faire sur le trottoir et non sur la chaussée pour ne pas gêner la circulation de véhicules et risquer de se mettre en danger.**
- ⊗ **Veiller à traverser les rues en utilisant les passages protégés.**

Ces deux précautions sont essentielles plus particulièrement pour les déplacements vers :

- **la demi-pension et l'internat : rue de l'Hôtel de Ville, où les trottoirs sont étroits et la circulation importante à certaines heures;**
- **le gymnase : passage souterrain dangereux et Avenue Grévin où la circulation est souvent rapide.**
- ⊗ **Pour permettre également la circulation des autres piétons en toute sécurité, il est nécessaire de ne pas les encombrer les trottoirs en s'y regroupant massivement.**
- ⊗ **Le respect de la propreté de la ville doit être une priorité de tous. C'est pourquoi chacun doit veiller à ne jeter aucun déchet sur la voie publique et à utiliser les poubelles ou cendriers mis à notre disposition. Rappelons que des poubelles permettant un tri sélectif de vos déchets ont également été installées dans les zones extérieures de chaque site du lycée.**
- ⊗ **Chacun a également le devoir de respecter les résidents et commerçants en évitant tout rassemblement face ou contre leur devanture.**

Votre sécurité et l'image de notre lycée sont les enjeux d'un respect rigoureux de cette charte par chacun d'entre nous. Je compte sur l'exigence de chacun.

Le proviseur, Stéphane GOGET

